

FORUM CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE



PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2014

VISION

Le FCA représente un élément moteur de régimes d'apprentissage sains, dynamiques et progressifs à l'échelon pancanadien

MISSION

- Influencer les stratégies d'apprentissage pancanadiennes par l'entremise de la recherche, des échanges et de la collaboration au sein de la communauté de l'apprentissage.
- Promouvoir l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle comme un modèle efficace de formation et d'éducation, qui contribue au développement d'une main-d'œuvre qualifiée, productive, inclusive et mobile.

VALEURS FONDAMENTALES

1. La collaboration et le partenariat
 - Avec le CCDA, l'AIPCA, le patronat, les syndicats et les conseils sectoriels, entre autres
2. L'organisme est axé sur les besoins de la communauté de l'apprentissage
 - Attentif à l'évolution des besoins
3. Axé sur les résultats pour ce qui est des affaires du FCA
 - Responsable
 - Transparent

PRINCIPAUX SECTEURS DE RÉSULTATS

1. La participation des employeurs
2. Rayonnement à travers la communauté de l'apprentissage au pays et à l'étranger
3. Gouvernance et obligation de rendre compte
4. Communications et promotion
5. Technologie et innovation

LES OBJECTIFS ET LES BUTS STRATÉGIQUES

LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS

- 1.0 Inciter les entreprises du Canada à embaucher et à former des apprentis.
 - 1.1 En mettant au point des produits répondant aux besoins des employeurs.
 - 1.2 En présentant aux employeurs non participants des occasions de s'impliquer (experts en la matière et secteur public, entre autres) – miser sur des champions et trouver les associations importantes.

RAYONNEMENT À TRAVERS LA COMMUNAUTÉ DE L'APPRENTISSAGE AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

- 2.0 Veiller à ce que le FCA joue le rôle de forum national de l'apprentissage au Canada
 - 2.1 En améliorant l'échange de connaissances avec la communauté de l'apprentissage au pays et à l'étranger (conférences, dialogues et outils).
 - 2.2 En associant le FCA à la marque distinctive de porte-parole de la communauté de l'apprentissage au Canada.
 - 2.3 En faisant connaître et en offrant les produits du FCA à la communauté de l'apprentissage.

GOUVERNANCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

- 3.0 Être un organisme exemplaire en matière de prise de décisions coopérative et efficace.
 - 3.1 En examinant et en améliorant les processus de consultation, de collaboration et de prise de décisions du FCA (notamment les protocoles et les mécanismes du Conseil d'administration en matière de dialogue et de détermination des enjeux).
 - 3.2 En examinant et en améliorant les processus de gestion des activités du FCA (notamment l'établissement du budget)
 - 3.3 En améliorant les processus de communication internes.
 - 3.4 En trouvant de nouvelles sources de financement.

COMMUNICATIONS ET PROMOTION

- 4.0 Inciter les Canadiennes et les Canadiens à soutenir l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle.
 - 4.1 En sensibilisant le public au fait que l'apprentissage représente un cheminement de carrière important, respecté et recherché et que la reconnaissance professionnelle permet d'offrir au consommateur des produits et des services de qualité.
 - 4.2 En faisant connaître et en offrant les produits et services du FCA aux apprentis, aux employeurs et au public.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

- 5.0 Faire découvrir aux communautés de l'apprentissage les possibilités offertes par la technologie et l'innovation (formation, outils, emplois actuels et futurs).
 - 5.1 En effectuant une analyse de l'environnement afin de comprendre l'impact et le potentiel de la technologie pour l'apprentissage et pour les compagnons (communications personnelles, recrutement, information aux jeunes et pratiques en milieu de travail).
 - 5.2 En établissant des priorités et en définissant les prochaines étapes.